

SEANCE DU 7 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le SEPT JUILLET à 20 heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents Marina LE MOAL, Maire
Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Marie-Paule GUILLEMOT, Adjoints au Maire
Hubert GUERIN, Conseiller Municipal Délégué.
Marie-Hélène GRAFFIN, Catherine REHEL, Maryline CHOUX, Jean-Luc DUPAS, Marc PRIOL, David MAILLARD, Tiphaine MEHEUST, Stéphanie YVERGNIAUX, Dominique BRIAND, Frédéric GASREL, Adrien BOUDET , Marie GUILLOU, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : Hubert CHOLET a donné pouvoir à Patricia BOUGAULT.

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

Approbation du Procès-Verbal du 11 juin 2020

Délibération 2020.07.01 – Vote des subventions aux Associations pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal

Vu la proposition de la commission « Associations », en date du 25 juin 2020

Et après en avoir délibéré

- Vote les subventions suivantes aux Associations pour l'année 2020 :

	2018	2019	2020
Comité des Fêtes	2 000	2 000	1000
Pecheurs Haute Rance	350	350	350
Rance foot-ball club	2 000	2 000	2000
Protection civile broons-caulnes	100	100	100
Amicale des chasseurs	305	350	350
Amicale sapeurs pompiers	1 220.00	1 220.00	1220.00
Comice agricole	1 279.50 (1 000 Terre Attitude votée).	1 316.50	0
ADIMC Plérin (moteurs cérébraux)	50	50.00	50
Association Croix d'Or secteur Broons	50	50.00	50
Prévention routière	40	40.00	40
PEP pupilles de l'enseignement public	50	50.00	50

ADAPEI	50	50.00	50
GJPYC GROUPE JEUNES FOOT	1 500	1 500	1584 0.60/ha
Fonds Solidarité Logement (Conseil Général)	342	342	Versé par Dinan Agglo (50c/h).
Hand Ball de Broons	100	100	100
VARAP RANCE	2000 (dont 1600 euros reçu de DINAN AGGLO)	996.00 (dont 800 euros reçu de DINAN AGGLO)	300
Les Copains de la Boulliais		100 Subvention de démarrage.	0
CAC 22			100
MFR PLERIN Maison Familiale Rurale (1 élève)			40
Association 4 Vaux les Mouettes			80
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (3 élèves)			120
VAL RANCE (versée 04.2020)			100
TOTAL		10 614.50	7 600.00

Délibération 2020.07.02 - IMPOTS LOCAUX - commission communale des impôts locaux – proposition de noms pour commissaires titulaires (16) et commissaires suppléants (16) –

Sur proposition de Madame la Maire

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- propose la liste suivante :

16 TITULAIRES	16 SUPPLEANTS
PIEDVACHE Roger 39 bis rue de la gare	BLASSIAU Jeanine, 6 rue du Bois
LEBRETON Pierrette 10 rue Ludovic Jan	DUFFROS Janick la Houssais
FRERE Henri 30 rue de Rennes	ADAM Louise 121 rue de Dinan
LAIZET robert 6 rue des Ecoles	BIHAN Gildas le Bas Epinay
CHAPELLE Claude 2 bis Rue de Rennes	JEHAN Gérard , 5 rue Ludovic Jan
GENDROT André 119 rue de Dinan	BOUCHARD jacques 27 lotissement des Mottes
RUELLAN Josiane coaquipel	DUFFROS Rémy 34 lotissement des Mottes
GUILLEMOT Marie-Paule La Hubiais	SAILLARD Michel 6 rue de la Hutte
DUPAS André Saint Maur	NOGUES Jacqueline, Palance
MAILLARD Louis La Ville es Ferré	PICQUET Bernard La Gaudiniais
TEFFAINE Michel l'Ecotais	BELLAMY Chantal rue Basse
MEHEUST Gérard 16 bis rue du Bois	PLESSIS Francis 25 rue du Bois
GUILLOU Gérard Le Haut Pas	EVEN Claire Rue Valaise
CHOLET Hubert Le Champ du Chemin	RENAUD Nicole 12 rue Ludovic JAN
DESRIAC Jean-Paul 9 rue Saint Julien	GRAFFIN Marie-Hélène 26 rue Matthieu Ory
RENAULT Gérard 93 rue de Dinan	BERHAULT Marylène 18 lotissement des Champs

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire (8 personnes) ou commissaire suppléant (8 personnes) par le directeur départemental des finances publiques.

Délibération 2020.07.03 - RENTREE SCOLAIRE 2020.2021 – Personnel communal – création postes temporaires année scolaire 2020.2021 –

Vu l'ouverture temporaire en 2016 d'une 5^{ème} classe à l'école maternelle **pour une durée indéterminée**,

Vu l'ouverture en 2017, d'un second pôle temporaire pour le restaurant scolaire **pour une durée indéterminée**

Vu l'amorce pour la rentrée 2019-2020 d'une **diminution des effectifs** du groupe scolaire,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Madame la Maire

Et après en avoir délibéré,

- Créé 3 postes à durée déterminée (Année scolaire 2020-2021) :

	ANNEE SCOLAIRE 2020-2021	DETAIL DU POSTE
Adjoint Technique	DHS 16.25 /35è (+ 5 h si besoin alsh)	Ménage petite cantine – ménage classe mobile
Adjoint Animation	DSH 4h / 35è	Surveillance cour midi 3 jours par semaine Lundi mardi vendredi
Adjoint Technique	5 h/jour de classe	10h30-11h30 organisation rest maternelle 11h30-13h30 rest élémentaire 17h-19h ménage école élémentaire

Délibération 2020.07.04 - RENTREE SCOLAIRE 2020.2021 – Divers travaux bâtiments communaux –

Madame MEHEUST, Conseillère Municipale, n'a pas participé pas à la délibération.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Madame la Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise les travaux suivants à l'Ecole Maternelle,
- Dit que ces travaux seront payés à la section investissement du Budget Primitif 2020.

Remplacement cuvette WC école maternelle	Vincent GASSINE	333.50 HT
Pose de cloisons et porte toilettes école maternelle	Ets MEHEUST	1 537.96 HT

Délibération 2020.07.05 - VOIRIE RUE DE BROONS/YVIGNAC LA TOUR – avenant au contrat de maîtrise d'œuvre - 9 921. 62 euros HT -

Vu le marché initial du maître d'œuvre calculé sur une enveloppe de travaux de 600 000 euros HT,
Vu le montant estimatif des travaux arrêté à l'APD, Avant Projet Définitif d'un montant de 774 000 euros HT,

Vu les travaux supplémentaires demandés par la Maîtrise d'ouvrage,

Vu la 1^{ère} proposition d'avenant proposé par le Maître d'œuvre d'un montant de 15 029.56 euros HT,
Le Conseil Municipal

Après négociation avec le Responsable de la maîtrise d'œuvre,

Et après en avoir délibéré

- Accepte l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 921.62 euros HT
- Dit que le contrat définitif s'établit à :

Marché initial HT	42 000.00
Avenant HT	9 921.62
TOTAL HT	51 921.62

Délibération 2020.07.06 - VOIRIE RUE DE BROONS/YVIGNAC LA TOUR – Achat abri bus – renouvellement poteau incendie -

Vu les travaux en cours de réfection totale de la voirie rue d'Yvignac la Tour,

Vu la nécessité de renouveler un poteau d'incendie

Vu le besoin d'un abri bus pour les élèves du transport scolaire,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Madame la Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise les achats et travaux suivants relatif à la voirie Rue d'Yvignac la Tour :

Achat abri bus avec banc – UGAP	4 389.50 HT
Renouvellement poteau incendie – SAUR	2 358.06 HT

- Dit que les factures correspondantes seront imputées sur le **Programme 226** Rue de Broons/Rue d'Yvignac la Tour.

Délibération 2020.07.07 – AFFAIRES FONCIERES – vente de 10 portions de chemins communaux – Le Haut Breuil – La Landelle – le Bas Roquet – Launay Coeffel – La Ville es Villandre - le Placis des Joncs – La Croix Barbot – Palance – Palicot – Launay Coaquipel - Ouverture d'une enquête publique -

COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 3.6.2020 – Ajout des chemins Palance – Palicot – Launay Coaquipel

Madame La Maire fait part à l'Assemblée de 10 demandes d'achat de portions de chemins communaux ou voies communales :

Lieu	Demandeur
1 - Le Haut Breuil	Mme SANCHEZ – SOLER Marion
2 - La Landelle	Mme Cécile POMMIER
3 - Le Bas Roquet	M. NAVIER Damien
4 - Launay Coeffel	M. & Mme LECHEVESTRIER Claude
5 - La Ville es Villandre	M. RAYMOND Jean-Claude
6 - Le Placis des Ajoncs	M. MARTIN Christophe
7 - Chemin de la Croix Barbot - SNCF	M. HAUISEE Loïc
8 - Palance	M. Julien NOGUES
8 - Palance	M. Christophe FAISANT

9 - Palicot	M. Christophe FAISANT
10 - Launay Coaquipel	M. Christophe FAISANT

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires foncières en date du 3 mars 2020

Et après en avoir délibéré

- DECIDE :
 - . de donner un accord de principe à la cession de portions de chemins communaux,
 - . dit que les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.
 - . **de prescrire une enquête publique** pour le déclassement des portions de chemins comprise dans le domaine public et recueillir les avis des riverains.
 - . de donner pouvoir à Madame La Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier sous réserve des conclusions de l'enquête publique dont les dates seront fixées par arrêté municipal.
 - . de désigner l'Office Notarial de Caulnes pour établir tous les actes de vente.

Délibération 2020.07.08 - VOIRIE URBAINE 2020 – attribution du marché après avis de la commission des achats – 7 chantiers dans l'agglomération – Entreprise EUROVIA : 34 925.60 –

VU La consultation mise en ligne sur le profil acheteur MEGALIS BRETAGNE le 12 mai.

VU l'avis OF paru le 15 mai 2020.

VU la date limite de réception des offres fixée au mardi 16 juin 2020 à 12h.

VU la réunion de la commission des achats qui s'est réunie le mardi 16 juin à 15h en mairie pour l'ouverture des plis.

VU l'analyse des offres effectuée par l'ADAC (Aide Départementale d'Appui aux Collectivités) .

VU le classement des offres (critères d'attribution : 70 % le prix – 30 % valeur technique de l'offre) proposé par l'ADAC,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Madame la Maire

Et après en avoir délibéré

- RETIENT l'offre suivante : Classement : 1 – Notation finale : 20.00 (valeur technique et prix).

Entreprise EUROVIA Ploufragan	34 925.50 HT
--------------------------------------	---------------------

- AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

- Délibération 2020.07.09 - Installations classée à Saint Jouan de L'Isle – stockage de déchets inertes – autorisation prolongée de 6 ans –

Vu le code de l'environnement et ses annexes,

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la demande présentée le 19 décembre 2019 et complétée le 13 mars 2020, par la Société MARC, siège social 7 rue des métiers 35730 PLEURTUIT **pour être autorisée à prolonger de six ans l'exploitation de son installation de stockage de déchets inertes (superficie : 40938 m2 dont 6000 de remblais, capacité : 30 000 t/an en moyenne, 40 000 t/an au maximum) située le Pont de l'Isle à Saint Jouan de l'Isle.**

Vu la consultation du public organisée du 1^{er} juillet au 29 juillet 2020

Vu l'arrêté du Préfet sollicitant l'avis du Conseil Municipal de CAULNES,
Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Madame la Maire
Et après en avoir délibéré

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande présentée par la Société MARC.

- **Délibération 2020.07.10 - Dispositifs de CEE (Certificats d'Economies d'Energie) Valoriser les actions de maîtrise des demandes en énergie -- Convention avec Dinan Agglomération pour mettre en œuvre 1 dispositif de regroupement – convention avec la Région qui gère les CEE.**

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005.781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des instruments importants de la politique de maître de la demande énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés « les obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ces derniers sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels) et obtiennent en contrepartie des CEE, exprimés en kWh d'énergie finale qui constituent des biens meubles négociables.

Le dispositif désigne par ailleurs d'autres acteurs qualifiés d'éligibles, tels que les collectivités locales ou les bailleurs sociaux, et qui peuvent également obtenir des CEE en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie.

DINAN AGGLOMERATION a délibéré le 4 juin 2019 pour la mise en œuvre de la valorisation groupée des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et peut valoriser les travaux réalisés par les communes de DINAN AGGLOMERATION en leur proposant de déposer pour leur compte les CEE issus de travaux de maîtrise de l'énergie réalisés sur leur patrimoine. Les dossiers sont montés par DINAN AGGLOMERATION sur la plateforme numérique de la REGION qui gère les CEE.

Pour mettre en œuvre ce dispositif de CEE,
Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Madame La Maire
Et après en avoir délibéré

- Autorise Madame la Maire à signer 2 conventions :
 - **Convention de partenariat** relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie des collectivités de DINAN AGGLOMERATION signée avec **DINAN AGGLOMERATION**.
 - **Convention de partenariat** relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie signée avec la **REGION BRETAGNE**.

INFORMATIONS

- Bilan restaurant scolaire 2019 - Organisation à la rentrée 2020. Convivio maternelle 85 couverts – Restaurant scolaire avec fabrication des repas 190 environ.
- Transport scolaire rentrée 2020 – convention avec Dinan Agglomération et nouveau règlement – observations
- Opération ARGENT DE POCHE – 2 périodes : du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août.

- Elections des Sénateurs le dimanche 27 septembre 2020. Election des délégués communaux le **vendredi 10 juillet 2020 à 19h.**
SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE : **Liste Marina LE MOAL** – 5 délégués et 3 suppléants.

Marina LE MOAL
Jean-Yves NOGUES
Marylène BERHAULT
Hubert GUERIN
Patricia BOUGAULT

- Homme
- Marie-Paule GUILLEMOT
- Homme

- Prêt tables et chaises – caution ?
- Eglise – chauffage – 24 179.00 HT.
- La Fibre
- Zone commerciale du 19 mars 1962.
- Jeudi 9 à 11h30 – point presse déviation : Mr CADEC Pd du Département – Le Préfet.
- Jeudi 9 à 14h – commission affaires foncières.